

Bonaventure, le xx septembre 2025

Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet: Révision du régime forestier et tables de gestion intégrée des ressources et du territoire

En tant que membres des trois tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) en Gaspésie, nous tenons à exprimer d'importantes préoccupations face au projet de loi n°97 qui ne prévoit plus aucune disposition pour ces instances de concertation.

Nous souhaitons toujours voir réunis les usagers de la forêt pour travailler à une cohabitation harmonieuse et une gestion durable de notre territoire forestier, par une approche inclusive qui facilite les synergies entre les acteurs, qui répond aux enjeux de l'aménagement durable des forêts et qui favorise l'acceptabilité sociale. À ce chapitre, les actuelles TGIRT des trois unités d'aménagement en Gaspésie font preuve d'un dynamisme et d'une représentativité qui peuvent aisément être qualifiés d'exemplaires, avec résultats à l'appui.

Cet état de fait n'est pas dû au hasard. Il est le fruit d'un vaste historique de consultation, qui a évolué en concertation au fil du temps et des retombées manifestes que cela engendrait. La décision du milieu municipal à l'effet de pallier l'abolition des CRÉ en pérennisant cette structure grâce au regroupement des MRC de la Gaspésie en dit long sur la volonté régionale de se doter de structures fonctionnelles de concertation. Alors qu'une des intentions affichées du projet de loi est d'améliorer la régionalisation de l'aménagement forestier, il nous apparaît résolument contre-productif d'abolir le principal outil qui permet aux usagers de la forêt gaspésienne de collaborer à développer de manière concertée des mesures de bonne gestion et de faire entendre de manière collective leurs voix. De plus, depuis le début des travaux des tables GIRT, avoir un lieu commun de discussion permet à tous les acteurs de la Gaspésie d'avoir la même information, de manière vulgarisée et en s'assurant de sa compréhension adéquate, améliorant ainsi la transparence du processus de planification.

Nous ne prétendons pas que le fonctionnement des TLGIRT est imperfectible, mais l'amélioration de la concertation des usages en forêt publique gaspésienne doit s'appuyer sur nos TLGIRT et les années de travail et de construction de relations qu'elles représentent, en tant que mécanismes de concertation régionaux, indépendants, pérennes et financés à la hauteur de ses besoins.

Au cours des derniers mois, plusieurs rencontres entre les membres des TGIRT ont été réalisées pour discuter du projet de loi 97, notamment des différentes préoccupations des membres et surtout des éléments qui font consensus. L'assemblée s'entendait pour dire qu'il est crucial d'avoir une structure de dialogue, d'apprentissages mutuels et de cohabitation: les travaux des TGIRT

répondent à cette nécessité et permettent de s'entendre sur l'intégration à l'aménagement forestier des préoccupations et enjeux des autres utilisateurs. C'est par l'entremise de fiches intitulées VOIC, (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible), issues de multiples rencontres et de comités de travail que l'harmonisation des usages et l'harmonisation opérationnelle est entérinée, année après année, ce qui a permis de nombreuses avancées, par exemple le guide sur le maintien de la qualité visuelle des paysages, les ententes de collaboration avec les clubs quads et de motoneige, l'identification des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), les modalités de fermeture des chemins forestiers, les modalités de rétablissement du caribou montagnard de la Gaspésie. Ce système doit être conservé en Gaspésie.

Devant les réussites de la concertation en place depuis plus d'une décennie, nous vous demandons de retravailler le projet de loi pour conserver dans le régime forestier la gestion intégrée des ressources et les mécanismes de concertation qui la rendent possible. Comme ces structures régionales ne peuvent s'envisager sans le soutien financier nécessaire à leur succès, nous vous enjoignons d'en assurer le maintien.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Organisations membres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire signataires :

- 1.
- 2.
- 3.